

Conseil communal



Ormont-Dessous

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 25 septembre 2019**

PRESIDENCE : Mme Véronique CHAMOREL

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal préavis n° 5/2019 intitulé « Règlement des inhumations, des incinérations et des cimetières de la commune d'Ormont-Dessous », daté du 22 juillet 2019
- Ouï** le rapport de la commission de la commission désignée pour étudier cette affaire, daté du 11 septembre 2019,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DÉCIDÉ

par 22 oui et 1 abstention

- **d'abroger le règlement des inhumations et cimetières du 8 février 1984 ;**
- **d'adopter le nouveau règlement des inhumations, des incinérations et des cimetières de la commune d'Ormont-Dessous ;**
- **de déléguer la compétence tarifaire à la Municipalité ;**
- **de charger la Municipalité de transmettre ce dossier au Département de la santé et de l'action sociale pour approbation définitive.**

La Présidente

Véronique CHAMOREL



La Secrétaire

Angela PFISTER

Le Sépey, le 26.09.2019/VCL/APf



LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal préavis n° 6/2019 intitulé « Règlement relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions (RTPC) », daté du 24 juillet 2019
- Oui** le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire, daté du 21 septembre 2019,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DÉCIDÉ

à l'unanimité

- **d'abroger le règlement communal relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions du 18 juin 2012 ;**
- **d'adopter le nouveau règlement relatif aux émoluments administratifs et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions de la commune d'Ormont-Dessous ;**
- **de charger la Municipalité de transmettre ce dossier au Département du territoire et de l'environnement pour approbation définitive.**

La Présidente

Véronique CHAMOREL



La Secrétaire

Angela PFISTER

Conseil communal



Ormont-Dessous

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU 25 septembre 2019**

PRESIDENCE : Mme Véronique CHAMOREL

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

- Vu** le préavis municipal préavis n° 7/2019 intitulé « Arrêté d'imposition pour l'année 2020 », daté du 15 août 2019,
- Ouï** le rapport de la commission de la commission désignée pour étudier cette affaire, daté du 17 septembre 2019,
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

A DÉCIDÉ

à l'unanimité

- d'approuver l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 selon le projet annexé au préavis ;
- de charger la Municipalité de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation en vue de son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

La Présidente

Véronique CHAMOREL



La Secrétaire

Angela PFISTER

Le Sépey, le 26.09.2019/VCL/APf